



Le 13 novembre 2009

Rencontre ARCEP et Intersyndicale CFDT-CFE/CGC-CFTC-CGT

Rappel du contexte de cette rencontre

Dans le cadre de la journée de mobilisation européenne du 10 novembre, la manifestation Ile de France, Eu, Ormes a eu lieu devant le siège de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste) afin de sensibiliser cet organisme aux impacts des décisions de régulation vis-à-vis de l'emploi et l'innovation.

M. JL Silicani, Président de l'ARCEP a reçu, vendredi 13 novembre pendant plus d'une heure, une délégation de l'intersyndicale (B. Lapraye CFE/CGC, S. Dubled CGT, M. Delval CFTC, P. Guiheneuf CFDT et C. Le Bouhart secrétaire du CCE ALF). Le Président était accompagné du Directeur Général de l'ARCEP et du Responsable Opérateurs et Ressources Rares.

Les représentants des OS ont insisté sur leur message principal : éviter d'infliger à la R&D et aux métiers en relation avec les clients (déploiements et services) dans la filière Télécom en France et en Europe, les délocalisations subies par la production sous peine de perdre totalement la maîtrise des réseaux et de passer à côté de l'extraordinaire vecteur de dynamisme pour notre économie que représente la mutation vers une économie numérique.

Une certaine vision d'une concurrence régulée

M. Silicani a expliqué sa vision d'une régulation efficace qui doit être suffisante mais maîtrisée afin d'organiser une concurrence permettant d'assurer des marges pour innover et investir au sein d'une filière.

Il a souligné que les objectifs fixés par la loi sont ainsi différents de ceux de l'autorité de la concurrence œuvrant elle dans le sens exclusif de la recherche de baisses des prix et du respect de la loyauté de la compétition : une concurrence intégrale.

Les représentants des organisations syndicales ont redit leur inquiétude sur le devenir d'une filière dont les donneurs d'ordre ne jurent plus que par la baisse des coûts des équipements et services sans volonté réelle de conserver les compétences et les emplois sur nos territoires.

L'ARCEP agit à son niveau pour la sauvegarde de l'emploi

M. Silicani a rappelé que l'emploi et l'innovation font partie intégrante des critères pour prendre des décisions, même si les OS souhaiteraient que ce critère soit plus pris en compte. Il a rappelé une philosophie favorable à l'emploi et mis en exergue des avancées récentes :

- Effectivité du contrôle des volets emploi des dossiers des attributaires de fréquence et des opérateurs, concurrence par les réseaux sauf dans les zones rurales excentrées
- Mise en place et sécurisation du cadre juridique qui permettra le déploiement massif de la fibre optique qui sera un investissement structurant : opérationnel en janvier 2010 ;
- Réseaux de téléphonie mobile :
 - o Attribution de la 4ème licence début 2010, sur la base de critères où l'emploi est pris en compte même si c'est faible. D'autres organismes comme le CSA ne le prennent pas en compte pour des attributions similaires ;
 - o Volonté de finir la couverture de zones blanches en 2G et d'assurer le passage en 3G dans la foulée à l'occasion de vérification des obligations des opérateurs.

Concernant les conséquences du dumping des industriels asiatiques et indiens sur la sécurité des réseaux et l'indépendance nationale, il a estimé qu'il s'agit d'un vrai problème de politique industrielle. Il nous encourage à traiter le sujet avec les ministères concernés.

La difficulté de l'évaluation des impacts sur l'emploi dans une filière complexe

M. Silcani a précisé qu'il entend agir pour maintenir l'emploi dans la filière même s'il change de nature au gré des mutations technologiques. Se basant sur l'exemple de l'impact positif de l'entrée de nouveaux concurrents sur le GSM, il a plaidé en faveur d'une politique favorisant la concurrence par les réseaux séparés d'opérateurs tout en n'oubliant pas la notion de couverture universelle.

Il a aussi rappelé sa vision d'un modèle où l'on peut relancer l'emploi par les activités, déploiement fibre optique à venir sur plusieurs années par exemple, mais que les métiers peuvent varier ; Dans sa vision, c'est donc aux entreprises et aux salariés de s'adapter en acquérant toujours plus de flexibilité.

Il a enfin reconnu que le fait de s'appuyer sur les revenus des technologies matures pour financer les études sur les futures technologies a du bon. Il s'est dit conscient qu'une baisse drastique de prix du fait de l'arrivée d'un nouveau concurrent très agressif peut contribuer à déséquilibrer l'écosystème par des variations trop brusques.

Pour tempérer son optimisme sur les effets bénéfiques du Crédit Impôt Recherche sur la R&D, les représentants des OS ont expliqué que l'impact moindre (-100) sur la R&D chez ALF, cache de nombreuses pertes d'emplois en sous-traitance dont les charges sont délocalisées.

L'année 2010 devrait être marquée par une reprise des investissements

M. Silcani a relevé plusieurs signes positifs indiquant qu'une reprise des investissements des opérateurs en 2010 est inéluctable, au travers des récentes décisions de l'ARCEP, de l'impulsion de l'Etat et d'une augmentation constatée des trafics.

Parmi ces signes, les représentants des OS ont relevé :

- Un cadre juridique permettant le déploiement à grande échelle de la fibre optique en zones fortement urbanisées : les opérateurs n'ont plus de raison de tergiverser ;
- La mutualisation de réseaux pour la fibre pour les zones moyennement denses dans le but d'attirer un opérateur avec un plan pour créer un écosystème favorable (annonce du président de la république d'ici peu) ;
- Un cadre de régulation relativement limité pour les zones non denses : l'Etat et les collectivités locales peuvent intervenir comme pour le complément de la couverture ADSL ;
- Une impulsion de l'ARCEP pour terminer la couverture des zones blanches via un rappel de l'obligation de couverture suite à la rétrocession du droit d'usage des fréquences ;
- Le constat d'une montée dans les réseaux du fait de l'émergence du trafic 3G et ADSL.

D'autres débats avec l'ARCEP et d'autres investigations sont à poursuivre

D'autres sujets ont été abordés et nécessiteront un approfondissement :

- Débat sur le partage de la valeur : l'ARCEP va se saisir de ce chantier plus global et très complexe ;
- Evaluation des impacts sur l'emploi des décisions de régulation : même si la filière TIC est complexe ;
- Sécurité des réseaux et indépendance nationale : à voir aussi avec d'autres ministères.

Cette rencontre était nécessaire et nous a éclairés sur le rôle de l'ARCEP, son impact et aussi les limites de son action. L'optimisme affiché concernant une reprise du secteur accompagnée par de mesures de relance en 2010 nous pousse à demander à la direction d'Alcatel-Lucent de réduire fortement le nombre de départs en 2010 et de tout faire pour conserver des compétences en France, tous métiers confondus.

A la demande des représentants des OS de disposer d'un cadre de concertation avec l'ARCEP sur les impacts emplois, innovation et environnementaux à un niveau pertinent (fédérations ou confédération), M. Silcani a répondu qu'il était favorable à ce type de dialogue mais qu'il revenait au parlement de définir les modalités d'une telle concertation qui restent à préciser avec des Organisations Syndicales Représentatives couvrant la filière Télécom depuis les opérateurs, équipementiers et services.